



Voeu déposé par les élus P. Commandeur, F. Verdier  
Session du Jeudi 28 février 2019

## **Soutenir les commerces et artisans touchés par les manifestations de novembre 2018 à février 2019**

Depuis le 17 novembre 2018, une partie de la population de notre Région s'est réunie derrière la bannière des « gilets jaunes » pour manifester une opposition à la hausse prévisionnelle du prix des produits pétroliers, mais également pour promouvoir, entre autres, une hausse du pouvoir d'achat, un système fiscal plus juste et une réforme du système de représentation démocratique.

Ces revendications ont été défendues à l'aide de manifestation dans les centres-villes des grandes et moyennes agglomérations et/ou villes de notre région et par le blocage ou le filtrage de la circulation automobile sur plusieurs ronds-points. Si le droit de manifester est légitime, il n'est pas sans conséquence sur l'activité économique de nos territoires. Ces blocages et occupation de centres-villes, pendant plus de douze samedis consécutifs, ont eu un impact très négatif sur l'activité commerciale de plusieurs agglomérations.

Début janvier 2019, la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat de notre Région a produit une étude qui montre que 51 % des commerçants et artisans disent que « **le mouvement des gilets jaunes a un impact négatif sur leur activité** ». Cette étude montre une perte de chiffre d'affaires de 10 % à 40 % sur la période concernée par rapport à l'année précédente, pour les entreprises de service.

23 entreprises de la région dont près de la moitié située en Indre-et-Loire, ont déposé un dossier de recours à l'activité partielle, pour plus de 100 salariés concernés. Mais ce n'est que la partie émergée de l'iceberg puisque la plupart des entreprises du secteur ont utilisé le non-recours à l'intérim ou le non-renouvellement de CDD, beaucoup ont également puisé dans leur trésorerie. De part son rôle de chef de file du développement économique, notre Région se doit d'aider les commerces et artisans à passer cette période difficile et à se redresser là où les blocages ont cessé. Il s'agit de sauver des entreprises et des emplois.

**En conséquence, le Conseil Régional Centre-Val de Loire, réuni le jeudi 28 février 2019 à Orléans, dans le cadre de sa compétence économique, décide, par l'adoption de ce voeu :**

**1 - D'apporter un soutien financier - encadré et raisonnable - aux commerçants dont le chiffre d'affaires a diminué de manière significative à cause des blocages entourant les manifestations des gilets jaunes.**

**2 – De rappeler que** nos TPE et PME (artisans et commerçants) constituent la 1<sup>ère</sup> source de richesse de nos territoires.

**Ce soutien financier s'inscrira sous la forme d'une modification du cadre d'intervention du dispositif CAP CROISSANCE TPE élargi permettant aux commerçants et artisans de bénéficier d'un financement allant jusqu'à 50 000 €. 5 millions sont ainsi accessibles aux entreprises qui en ont besoin. Mobilisable en ligne, ce dispositif permet une réponse réactive aux besoins des commerçants et artisans.**

**Par ailleurs, afin de leur permettre d'accéder facilement à des prêts de trésorerie bancaire, le taux du Fonds Régional de Garantie sera porté de 70% à 80%.**

**En fonction de leur situation le Conseil Régional du Centre-Val de Loire mobilisera également le Fonds de Prévention des Difficultés des Entreprises voté en Commission Permanente Régionale du 18.01.19. Afin de faire face à ce nouveau besoin, la Région proposera en cours d'année de porter ce fonds de 500 000 € à 1 million €.**

**Adopté à la majorité :**

POUR : groupes Socialistes, Radicaux et Démocrates, Union de la Droite et du Centre, Rassemblement National, Monsieur Pierre Commandeur, Madame Martine Raimbault

Abstention : groupe Ecologiste